

11\_HQU\_338



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 3 SEP. 2011

Scanné le \_\_\_\_\_

## Question orale

### Dossier CGN : bientôt la fin du tunnel ?

Le 5 avril dernier, Grand conseil unanime votait l'EMPD 355, autorisant le Conseil d'état à entamer les travaux pour l'avenir de la CGN, seul ou conjointement avec les cantons de Genève et du Valais. Ces travaux concernaient notamment les bateaux « Vevey » et « Ville de Genève », ainsi que le chantier naval.

Le 24 juin dernier, l'assemblée générale des actionnaires de la CGN votait, à près de 65%, une résolution confirmant la voie choisie par son Conseil d'administration d'aller de l'avant dans les travaux de restructuration de la Compagnie, comme le souhaitait le CE vaudois. L'AG donnait ainsi le signal attendu par les autorités.

Depuis ces deux étapes majeures, aucune nouvelle. Il avait été fait mention, lors des travaux de la commission et des débats en plénum, des travaux d'une taskforce. A ce jour, près d'un an après l'arrêt du « Vevey » (30.09.2010), il n'y a rien de concret. Les soumissions pour la rénovation du bateau n'ont toujours pas été lancées, et les divers acteurs craignent de perdre encore plus de temps pour pouvoir voir à nouveau naviguer l'un des bateaux Belle Epoque les plus efficaces.

Avec la nouvelle avarie sur le « Ville de Genève », on voit à quel point le personnel de la CGN avait raison de tirer la sonnette d'alarme quant à l'urgence d'entamer les travaux de rénovation. Notre parlement les a entendu, et il a, à maintes reprises, indiqué au CE qu'il y avait urgence et qu'il voulait que ce dossier aille de l'avant prestement.

D'où ma question : le Conseil d'état peut-il renseigner le parlement sur l'avancée des travaux et indiquer le calendrier de sa feuille de route, notamment concernant le début des travaux pour le « Vevey » en particulier ?

Stéphane Montangero

Lausanne, 12 septembre 2011